

# DE LA RIE<sup>3</sup> À RFFA

RÉFORME DE LA FISCALITÉ ET DU FINANCEMENT DE L'AVS

*«Je n'aime pas mélanger deux sujets qui n'ont rien à voir ensemble, mais nous avons une attitude prudemment positive, car il faut absolument réussir le Projet fiscal 17»*

Jean-François Rime, président de l'USAM, cons. Nat. UDC, Le Temps, 2 juin 2018



# LE PLAN B...

- 19 février 2017: la RIE3 est refusée par une forte majorité populaire...
  - *Il faut un plan B, et vite car rester sur la liste grise de l'UE et de l'OCDE prive l'UBS et le CS de licences boursières à l'échelle internationale: délai 2020*
- 6 décembre 2017: Message du Conseil fédéral: la RIE3 est morte, vive le PF17...
  - *«L'USS rejette les baisses d'impôts inefficaces et antisociales offertes aux entreprises»  
Conférence de presse de l'Union syndicale suisse, 9 avril 2018*
  - *«Quand fiscalité et AVS font la paire»*

7 juin 2018: au Conseil des Etats, la **RFFA remplace PF17**.  
Le projet est adopté à une très large majorité, combattu par la seule UDC

*«Un bon compromis» selon Ch. Levrat... Vraiment?*

# UNE RIE3 LIGHT...

Le temps presse, il faut un compromis acceptable qui permette d'éviter le référendum. Il faut donc:



Supprimer ce qui faisait problème...:

la patent box  
la NID  
la déduction «R&D»  
les allègements

... et offrir des compensations sociales:

l'imposition des dividendes  
et la hausse des allocations familiales

# LA PATENT BOX

- **Kesako?**

**C'est le mécanisme qui permet d'exonérer une partie des bénéfices réalisés grâce à des brevets mis au point par une société.**

- **PF17:**  
Obligatoire pour les cantons.  
Dégrèvement maximal autorisé: 90%

- **RIE3:**  
Dégrèvement maximal autorisé:  
90%

- **RFFA**  
Idem

# LA DÉDUCTION «RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT»

- **Kesako?**

**C'est une déduction autorisée pour les frais de mise au point de projets**

- **PF17:**  
Idem, mais uniquement pour les dépenses de personnel.

- **RIE3:**  
Déduction autorisée en plus de la Patent Box: 50%

- **RFFA**  
Idem

# LA NID: DÉDUCTION DES INTÉRÊTS NOTIONNELS

- **Kesako?**

**C'est une déduction des bénéfices boursiers qu'aurait occasionnés l'investissement de fonds propres immobilisés dans la société**

- **RIE3:**

Déduction autorisée

- **PF17:**

Supprimée

- **RFFA:**

**Le retour!**  
La NID est autorisée si l'addition des impôts communaux et cantonaux dans le chef-lieu du canton atteint 13,5% du revenu

*C'est la  
lex Zürich*

# LA LIMITATION DES ALLÈGEMENTS

## ▪ Kesako?

**C'est le plafond admis des allègements grâce au recours aux différents outils.**  
(ex.: déduction R&D + patent-box + év. NID).

▪ **PF17:**  
**70%**

▪ **RIE3:**  
**80%**

▪ **RFFA**  
**Idem**

*Un gros  
cadeau?  
Honni soit qui  
mal y pense...*

...un taux annoncé de **18,2% (ZH)**, l'imposition réelle pourrait être réduite à **11,21%**  
...un taux de **13,99% (GE)** elle pourrait être réduite à **moins de 10%** mais le **PL cantonal**  
**fixe un taux plancher de 13%**  
...alors que les entreprises imposées sur les bénéfices paient aujourd'hui à Genève **24,2%**

# ET LES COMPENSATIONS SOCIALES...

- *«Le Parlement doit trouver une solution équilibrée qui ôte à quiconque l'envie de lancer un référendum»*  
NZZ, 3 février 2018
- *«Je m'engagerai à défendre le projet et à essayer de convaincre le PSS à renoncer au référendum, pour autant que les bourgeois limitent leurs appétits»*  
Christian Levrat, NZZ, 8 février 2018

Augmenter l'imposition  
des dividendes versés  
aux actionnaires...



... et faire une  
«fleur» aux familles

# LA HAUSSE DE L'IMPOSITION DES DIVIDENDES

## ▪ Kesako?

**L'imposition des dividendes a été plafonnée à 60% par la RIE2 en 2008. Les pertes pour les collectivités publiques, estimées par le Conseil fédéral à 700 millions de francs, ont dépassé les 7 milliards de francs.**

## ▪ PF17:

Hausse du plafond à 70%

*315 millions  
de francs par  
an de perdu  
par rapport à  
PF17...*

## ▪ RIE3:

Pas de hausse

## ▪ RFFA

Hausse à 70% pour l'impôt fédéral direct mais baisse à 50% pour l'imposition cantonale

## ▪ *Juste un bémol...*

*la hausse de l'imposition des dividendes pour l'IFD est limitée aux «actionnaires qualifiés», à savoir aux actionnaires qui possèdent au moins 10% du capital-actions d'une société.*

# LES FAMILLES OU LES VIEUX?

*Effet limités puisque les minimas cantonaux sont souvent déjà plus élevés que le minima fédéral augmenté...*

▪ **RIE3:**  
Aucune «contrepartie sociale»

▪ **PF17:**  
Relèvement de 30 francs du seuil minimal des allocations familiales

*«La solution retenue[...] permettrait de garantir un répit de trois à quatre ans dans la fonte du capital du 1<sup>er</sup> pilier».  
U. Maurer, 7 juin 2018*

▪ **RFFA**  
Chaque franc perdu par les finances publiques est compensé par un versement équivalent aux caisses de l'AVS.

▪ Autrement dit, l'AVS devrait toucher 2,1 milliards de francs

# ET LES PERTES DE SUBSTANCE FISCALE?

- **La droite parle généralement de «pertes statiques» car elle estime que les économies d'impôts réalisés seront «dynamiques», qu'elles engendreront de l'investissement, donc des salaires, donc des impôts...**

▪ **RIE3:**  
Prédiction impossible d'après le  
Conseil fédéral

▪ **RIE2:**  
Estimation 700 millions, résultat 7  
milliards

▪ **PF17 et RFFA**  
Estimation 2,1 milliards

- **Impossibles à chiffrer il y a dix-huit mois, les pertes seraient soudain devenues calculables au moment même où on reconnaît des erreurs de calcul récentes concernant la votation sur la «pénalisation des couples mariés».**

# PAS DE PERTES POUR LA CONFÉDÉRATION?

- C'est ce que prétend l'USS. C'est légitime d'en douter pour au moins deux raisons:

- Comment croire qu'il n'y aura pas de pertes alors que le Département fédéral des finances ne cesse de se/nous «tromper» sur les coûts d'autres mesures fiscales comme RIE2 ou l'imposition des familles?

- A-t-on pris en compte toutes les catégories d'actionnaires dans le calcul des compensations fiscales ou seulement ceux qui seraient affectés par la hausse à 70% de l'impôt sur les dividendes dans l'IFD, à savoir les actionnaires qualifiés?

- Malgré cela, les présidents de l'USS et du PSS invitent à **soutenir la RFFA au plan fédéral**, mais à se réserver pour les référendums cantonaux.

Mais, même si la Confédération ne perdait pas un sou, peut-on accepter une loi qui légitimera les réformes fiscales au plan cantonal et nous obligera à multiplier les référendums?

De plus, c'est la voie ouverte au dumping intercantonal...

# UN ENCOURAGEMENT AU DUMPING FISCAL

## ▪ Des référendums dans les cantons?

- Y a **ceux qui peuvent** car les syndicats y sont forts.



- ... et puis il y a les autres.

- **C'est le dumping assuré!**

D'autant plus que l'augmentation de 17 à 21,3% de la part des cantons à l'IFD est une incitation claire faite aux cantons à baisser l'imposition des bénéfiques!

# LIQUIDÉE LA HAUSSE DE L'ÂGE ?

**Christian Levrat,**  
Tribune de Genève, 26-27 mai 2018



- «On a une solution qui empêche l'élévation de l'âge de la retraite des femmes et qui assainit l'AVS...»

**Doris Leuthard,**  
NZZ am Sonntag, 27 mai 2018

- «Le deal du Conseil des Etats ne change rien; pour la réforme à venir, le Conseil fédéral va proposer l'élévation à 65 ans de l'âge de la retraite des femmes...»



D'ailleurs, en aucun cas, le maintien de l'âge à 64 ans n'est inscrit dans la RFFA.

Uniquement à cause de l'unité de la matière?

# QUESTIONS DE TIMING...

## mais...

Trouvez  
l'erreur!

C'est fin  
septembre  
2018 que la  
RFFA a été  
acceptée par  
les  
Chambres.



...c'est juste avant  
Noël qu'a été  
déposé le projet  
fédéral AVS 21 qui  
élève l'âge de la  
retraite

# ASSAINIE, L'AVS?

- La situation financière de l'AVS est systématiquement noircie par la droite pour pouvoir légitimer les coupes. En particulier, les prévisions font abstraction du rendement de la fortune.
  - Selon les projections, un apport de 2,1 milliards devrait permettre à l'AVS de fonctionner jusqu'en 2023. Au-delà, les déficits s'annoncent

*Et si, en plus,  
on augmentait  
les salaires...*



**Or, si on appliquait la loi sur l'égalité, ce seraient quelques 646 millions supplémentaires de francs par an qui rentreraient dans les caisses de l'AVS.**

# QUEL CERCLE VERTUEUX?

*«La baisse de l'imposition des entreprises favorise l'investissement, cela crée de l'emploi, donc des salaires et plus de bénéfices et donc, dynamiquement, plus de ressources fiscales pour les collectivités publiques. C'est un vrai cercle vertueux...»*

Fable néolib

Touuuuuut va  
trèèèèèèèèèè  
bien,  
Ma'aaaame la  
marquise...

**À titre d'exemple, sur les 7000 milliards de US\$ empruntés par les entreprises aux USA depuis 2010, seuls 5% ont été investis. Les 95% restants ont servi à acheter des actions!**

# CAISSES PUBLIQUES COMPENSÉES?

*...«chaque franc d'impôt supplémentaire perdu est compensé par un franc versé à l'AVS»*

Commission de l'économie et des redevances du Cons. Des Etats, 24 mai 2018.

## **Faux!**

**Aucune perte fiscale ne sera compensée!**

**C'est un versement au fonds AVS équivalent au montant des pertes fiscales estimées qui fait office de «compensation» sociale...**

# KI CÉ KI PAIE?

**La «consolidation» de l'AVS devrait être payée par:**

L'augmentation, de 4,2 à 4,35% des prélèvements sur les salaires



Aux salarié-e-s de passer à la caisse

L'augmentation, de 4,2 à 4,35% des contributions patronales



Tous les patrons, y compris les PME

La hausse d'un point de TVA (respectivement, 0,3 points...)



Les consommateurs

Les impôts: hausse de la contribution fédérale à l'AVS



Les contribuables

Ce ne sont pas les bénéficiaires des cadeaux milliardaires qui vont financer le «cadeau à l'AVS»!

# CONCLUSION: RFFA C'EST...

des cadeaux durables aux actionnaires, qui assèchent les caisses publiques...

*On enregistrera un déficit structurel en 2020.  
En l'état il y aura donc lieu de prévoir une réduction des dépenses  
en 2020».*

Département fédéral des finances, PF17, glossaire, 6 septembre  
2017

...en attendant la hausse de l'âge de la retraite des femmes puisque...

*...«une réforme structurelle des retraites reste incontournable  
après l'échec de PV2020».*

B. Wütrich, Le Temps, 8 juin 2018

**Non!**

# ET LE PROJET CANTONAL?

- Adopté par le Parlement le 31 janvier avec les voix de la droite et d'une partie du PS, le projet cantonal prévoit:
  - Un taux d'imposition de 13,99% contre moins de 11% payés actuellement par les entreprises à statut et 24,2% payés par les entreprises «locales»
    - Un plancher à 13% une fois les déductions opérées
- **Ce qui signifie, pour la majorité des sociétés qui réalisent des bénéfices...**

▪ ...une baisse de l'imposition des bénéfices de plus de 43%!

- ... soit une perte sèche pour les collectivités publiques (sous-) estimée à 186 millions de francs pour la première année!

▪ *Mais ceci, avec des contreparties sociales...*

# CONTREPARTIES: LESQUELLES?

- **Pour chaque franc d'impôts perdu, l'Etat va déboursier un franc pour:**
- Elargir le nombre de bénéficiaires des aides au paiement des primes maladie, de quelques 53'000 aujourd'hui à quelques 132'000 (contreprojet à l'initiative dite pour la limitation des primes maladie à 10% du revenu familial)
- Contribuer à raison de 18 millions de francs par an à la politique d'accueil de la petite enfance via une **ponction plafonnée à 0,07% sur la masse salariale**
- Suspendre pendant huit ans le mécanisme dit du «frein à l'endettement» et le limiter à 372 millions de franc par an
- Augmenter de 13 à 20% la rétrocession aux communes de la part de l'IFD qui est de fait annulée par la **hausse de la participation des communes à la politique de la petite enfance** (90 millions de francs en 2019)

**Donnant donnant, donc?  
Rien n'est moins sûr!**

# LES PROMESSES N'ENGAGENT QUE CEUX QUI Y CROIENT...

...PRÉTEND LE BON SENS POPULAIRE

- Contrairement au projet fédéral, le projet local de RFFA **n'est pas** un paquet ficelé.
- **Ce sont deux projets de loi qui seront soumis au peuple le 19 mai:**

▪ Le projet fiscal proprement dit

▪ et

▪ Les dites contreparties sociales

## ▪ On pourra ainsi voter:

**Oui**

aux deux:

C'est le compromis

▪ **Oui**

aux baisses  
d'impôts  
et

**Non**

aux  
«compensations  
sociales»

▪ **Non**

aux baisses  
d'impôts  
et

**Oui**

aux  
«compensations  
sociales»

▪ **Non**

à tout  
(une hypothèse peu  
probable)

**Voilà ce qu'on appelle un  
vrai marché de dupes!**